

24 janvier 2013.



Communiqué de presse

Le mardi 15 janvier 2013, le Président du CPAS de Verviers a fait part, par voie de presse, de son point de vue sur l'accueil des primo-arrivants : il conditionne l'octroi de l'aide sociale à l'apprentissage du français et exige des associations qu'elles informent le CPAS sur l'assiduité des personnes en formation. Face à un refus de l'association Lire et Ecrire de mettre en œuvre ce système de contrôle, il réagit en suspendant toute soutien financier et humain à l'association, tant de la part du CPAS que de la ville.

Cet événement est l'occasion pour Lire et Ecrire et les deux mouvements ouvriers, MOC et FGTB, qui l'ont fondée, de rappeler quelques uns des principes et valeurs qui fondent notre projet.

- Toute personne qui le souhaite a **le droit de s'alphabétiser** et dès lors d'apprendre le français.
- Ce droit à l'alphabétisation doit être effectif (ce qui suppose une **offre de formation suffisante** pour répondre à l'ensemble des demandes – ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle).
- L'apprentissage du français contribue fortement à **l'intégration et l'émancipation des personnes** dans notre société. (Cette intégration peut par exemple (mais pas exclusivement) passer par le monde du travail et maîtriser le français n'est pas une condition sine qua non pour trouver un emploi, mais c'est certainement un atout pour les personnes).
- La **motivation de la personne** est la condition sine qua non de son engagement en formation (c'est la personne qui détermine ses objectifs et évalue ses résultats ; c'est elle qui détermine le moment le plus propice pour intégrer un dispositif de formation ; c'est la motivation de la personne qui la fera progresser dans ses apprentissages) : par conséquent, **l'obligation de formation est contreproductive**.

La FGTB, le MOC et Lire et Ecrire rappellent trois références qui appuient leur position :

- *dans le projet de décret sur le parcours d'intégration des primo arrivants* approuvé par le gouvernement wallon en décembre dernier, l'entrée en formation n'est pas une étape obligatoire. Lire et Ecrire en Wallonie a publié en septembre 2012 une position de principe concernant ce projet de décret qui réaffirme le refus de l'obligation de formation : <http://wallonie.lire-et-ecrire.be/content/view/114/86/>
- *dans la constitution belge*, il est acté que l'éducation – y compris la formation – doit se faire à des fins d'émancipation dans le respect des libertés fondamentales.
- *en référence à la charte associative*, si le pouvoir public et l'associatif ont besoin l'un de l'autre pour travailler efficacement, le politique n'a pas à s'immiscer dans le travail des associations, et encore moins à lui imposer de devenir le bras armé de ses « désirs » de contrôle. Dans sa position de principe, Lire et Ecrire réaffirme son refus d'être agent assumant le contrôle du respect des obligations inhérentes au parcours d'intégration tel qu'il sera défini par le décret.

Pour le MOC, Thierry Jacques, Président, Jean-Marie Schreuer et Philippe Taquet.

Pour la FGTB wallonne, Thierry Bodson, secrétaire général, Anne Binet et Daniel Richard.

Pour Lire et Ecrire en Wallonie, Anne-Hélène Lulling, directrice.